



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 mai 2019

Communiqué de presse

Rappel : Élections européennes 2019 ***Encore quelques jours pour établir une procuration***

Dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 25 mai 2019, les personnes souhaitant établir une procuration peuvent se rendre dans les services du tribunal d'instance, de la police nationale et de la gendarmerie nationale, munies d'une pièce d'identité.

Mieux vaut s'y prendre le plus tôt possible car s'il n'existe pas de date limite, une procuration tardive peut ne pas être transmise dans les délais à la mairie compétente.

Le mandataire choisi doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Où faire établir sa procuration ?

TRIBUNAL D'INSTANCE	
Du lundi au vendredi (sauf mercredi 22 mai) 8h00-13h00	
Samedi 18 mai 2019 9h00 - 12h00	
Palais de Justice - bld du Général de Gaulle - 97200 FORT-DE-FRANCE Tél. 0596 48 41 41	
GENDARMERIE NATIONALE	
pour les communes non mentionnées, s'adresser à la brigade de gendarmerie du domicile	
Compagnie de Fort-de-France	
Schoelcher	0596 61 77 17
Saint-Pierre	0596 78 10 34
Saint-Joseph	0596 57 33 37
Compagnie du Marin	
Ducos	0596 77 25 29
Marin	0596 74 18 44
François	0596 54 82 58
Rivière-Salée	0596 68 79 48
Compagnie de La Trinité	
Lorrain	0596 53 26 19
Robert	0596 65 01 46
Sainte-Marie	0596 69 54 20
Trinité	0596 58 17 28
Du lundi au samedi : 7h00-12h00 et 15h00-18h00	
Dimanche et mercredi 22 mai : 9h00-12h00 et 15h00-18h00	

POLICE NATIONALE		
Commissariat de police de Fort-de-France	0596 59 40 00	Du lundi au vendredi 7h30-13h00 et 14h30-18h00
Commissariat de police du Lamentin	0596 39 20 00	

Pour les personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de se déplacer, les officiers de police judiciaire désigneront un délégué pour se rendre au domicile des requérants.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42

florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972